



PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

VISITE MEDICALE DU PERMIS DE CONDUIRE

1 JE SUIS DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES :

- Je sollicite l'obtention ou le renouvellement des catégories lourdes (C1,C1E,C,CE,D1,D1E,D,DE)
- Je souhaite exercer l'activité professionnelle de conducteur d'ambulance, taxi, transport public de personnes, transport à moto, enseignant de la conduite
- Je sollicite un contrôle médical de mon aptitude à la conduite pour des raisons de santé : handicap, suppression des verres correcteurs, dispense de la ceinture de sécurité, à la demande de l'inspecteur du permis de conduire...

Je suis sous le coup d'une mesure de suspension de permis de conduire : cette notice ne me concerne pas

2 JE PRENDS RENDEZ-VOUS AUPRES D'UN MEDECIN AGREE EN INDRE-ET-LOIRE (liste au dos)

Attention, cette liste, régulièrement actualisée, est disponible sur le site www.indre-et-loire.gouv.fr

Je prends rendez-vous au moins trois mois avant la fin de validité de mon permis . J'exclus mon médecin traitant. au moins trois mois

3 JE PRÉSENTE IMPÉRATIVEMENT LORS DE LA VISITE MÉDICALE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Formulaire « Permis de conduire-Avis médical » VOLET 1 CERFA N° 14880*01, rubriques 1-1/1-2/1-3 complétées et 1 photographie collée sur chacun des trois feuillets (pas d'agrafe). Seules les photographies d'identité récentes et identiques établies par un système agréé seront acceptées.
- Original de mon permis de conduire.
- Le résultat d'analyse d'urine simple (sucre, albumine) de moins de 3 mois.
- Eventuelles pièces médicales me concernant (prescriptions médicales, traitements en cours, examens de contrôle en cas de dispositif de correction de la vue)

Je note que le médecin peut également solliciter des examens complémentaires. S'il l'estime médicalement nécessaire, le médecin peut demander à ce que je sois examiné(e) par la commission médicale primaire.

4 A L'ISSUE DE MA VISITE

Je règle la consultation, **soit 36 €**. Gratuité accordée aux titulaires du permis de conduire présentant un taux d'invalidité égal ou supérieur à 50 % reconnu par la commission départementale d'autonomie des personnes handicapées : Justificatif à produire : original + photocopie recto/verso de la décision ou de la carte d'invalidité Le médecin me remet un exemplaire des volets 1 « Permis de conduire-Avis médical » et 2 « Avis du ou des médecins»

Je suis candidat au permis de conduire ? Je remets le dossier à l'auto-école REF02 et l'exemplaire des volets 1 et 2 de l'avis médical

5 POUR OBTENIR MON PERMIS DE CONDUIRE

DIRECTEMENT EN LIGNE :

J'effectue ma demande en ligne, **sans me déplacer**, en me connectant sur le site de l'Agence Nationale des Titres sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr>



OU PAR VOIE POSTALE

Je transmets l'ensemble des pièces suivantes :

- formulaire cerfa 06 dûment complété et signé
- 1 photocopie des volets 1 et 2 de l'avis médical (je conserve mon exemplaire)
- 1 photocopie de mon permis de conduire
- 1 photographie d'identité (taille de type OACI 35*45 mm PASSEPORT/ISO-HEC19794)
- 1 photocopie d'un justificatif d'identité et de domicile à votre nom/AI également la possibilité d'effectuer ma demande par voie postale

à l'adresse suivante :

Préfecture d'Indre et Loire
Permis de conduire
37925 Tours Cedex 9

6 POUR SUIVRE LA FABRICATION DE MON PERMIS DE CONDUIRE

[HTTP://WWW.PERMISDECONDUIRE.ANTS.GOUV.FR](http://WWW.PERMISDECONDUIRE.ANTS.GOUV.FR) → VOS DÉMARCHES → OÙ EN EST VOTRE PERMIS DE CONDUIRE ?»

